

# TOUT COMPRENDRE SUR LA PARTICIPATION

## QUI PEUT TOUCHER LA PARTICIPATION ?

- 90 jours de présence et payés pour les collaborateurs permanents (CDI et CDD) entre 2022 et 2023 dont au moins 1 jour de présence et payé en 2023
- 60 jours de présence et payés pour les collaborateurs non permanents entre 2022 et 2023 dont au moins 1 jour de présence et payé en 2023

## QUE SE PASSE-T-IL SI L'ENTREPRISE FAIT UNE MAUVAISE ANNÉE ?

Si l'entreprise n'enregistre aucun bénéfice, alors la participation sera de zéro cette année-là.

## COMMENT PUIS-JE PERCEVOIR LES SOMMES LIÉES A LA PARTICIPATION ?

La somme issue de la participation peut être selon votre choix :

- **Disponible** et ainsi vous être versée directement sur le salaire mois d'avril dans ce cas elle sera **fiscalisée**.
- **Réinvestie** sur le PEE TF1 actions ou le PERCOL : elle est alors **défiscalisée**

En l'absence d'un choix explicite de votre part, la participation sera répartie

collaborateurs éligibles	Participation
Permanents	50% PEG TF1 Actions 50% PERCOL
Non Permanents	100% PEG TF1 Actions
Fondation TF1 Initiatives	100% PEG TF1 Actions

## SI JE CHOISIS DE VERSER MA PARTICIPATION SUR LE FONDS D'ÉPARGNE GROUPE, LA SOMME EST-ELLE ABONDÉE PAR L'ENTREPRISE ?

Non. L'abondement de l'entreprise n'intervient pas dans ce dispositif.

👉 En clair, en fonction des choix faits pour percevoir les sommes liées à la participation, ces dernières seront traitées tel que :

	Participation		
	Abondement	Impôts sur revenus	CSG/CRDS
Versement sur compte bancaire		X	X
et/ou placement sur PEG TF1 action			X
et/ou placement sur Pactéo Trésorerie			X
et/ou placement sur PERCOL			X

📌 Les salariés doivent effectuer leur **choix** depuis leur espace épargnant AMUNDI [www.amundi-ee.com/epargnant](http://www.amundi-ee.com/epargnant) dans les délais fixés.

## Les ambitions FO Groupe TF1 pour les prochaines négociations :

- Demander l'ouverture d'une négociation sur la définition "de l'augmentation exceptionnelle du bénéfice" pour obtenir un supplément de rémunération
- Prévoir un abondement sur ces sommes au même titre que l'intéressement
- Une participation pour toutes les filiales du Groupe TF1